

Pourquoi est-ce important de protéger le muguet de Mai (*Convallaria maialis*) de l'arrachage?

Rédacteur : Bernard LECLERCQ,
Réfèrent « Ecologie forestière » pour Forestiers de Monde® – France
Docteur d'Etat en écologie,
Professeur agrégé de biologie,

Éliminons immédiatement les mauvais arguments qui nous placent sur le même plan que celui des personnes qui pourraient être mises en examen :

- Le muguet ne « sert » à rien du point de vue de l'utilité matérielle : la plante est un poison, elle ne contient pas de substance brevetée utilisable par l'industrie pharmaceutique ou autre...
- Elle ne participe pas directement à la conservation de l'écosystème forestier producteur de bois, n'est pas l'hôte exclusif d'une espèce animale rare ou protégée etc.

Tout simplement, cette espèce appartient à la biodiversité ordinaire de nos régions au même titre que des centaines d'autres espèces moins connues. Et pourtant la conservation de l'ensemble de cette biodiversité est un impératif qui a été maintes fois réaffirmé au niveau international et qui fait l'objet d'une année consacrée à sa connaissance et à sa protection en 2010. L'humanité se doit de stopper l'érosion de cette biodiversité le plus rapidement possible. Les causes qui concourent à la disparition des espèces sont multiples et se renforcent mutuellement ; dans le cas du muguet, **la principale est l'arrachage systématique des pieds sur des superficies importantes**. Cette espèce colonise les forêts anciennes, les éboulis stabilisés des combes, et quelques écosystèmes bien particuliers. Sa reproduction se fait essentiellement par voie végétative c'est-à-dire sans l'intervention des fleurs et des fruits : ce sont les racines épaisses (rhizomes) qui propagent progressivement la plante sous forme de taches dans les sous-bois ; mais ce processus est lent et ne permet pas de renouveler le stock génétique de l'espèce : chaque plaque de muguet dans une forêt peut être considéré comme un seul individu (clone) du point de vue de la biodiversité génétique ; il est donc important de conserver chacune de ces taches. En ce sens la cueillette des fleurs est moins préjudiciable à la survie de l'espèce que la destruction des rhizomes.

Un second point important à considérer est d'ordre plus politique : nous nous devons absolument de cesser de considérer la nature comme « *res nullius* » exploitable à merci, sans souci du lendemain. La notion de développement durable admise aujourd'hui impose de transmettre aux générations futures un patrimoine intact ; cela ne peut s'obtenir que par une gestion raisonnée. Il est possible d'utiliser la ressource « muguet » comme tout autre ressource renouvelable en respectant les lois de son écologie. L'arrachage systématique n'est évidemment en aucun cas une pratique de gestion durable et s'apparente plus au pillage ou à l'exploitation minière.

Enfin le dernier point à considérer est d'ordre social et culturel : chaque parent, enseignant ou éducateur essaie de transmettre cette notion de respect du monde vivant : on ne cueille qu'un bouquet de muguet, on ne le jette pas de façon désinvolte sur le bas-côté de la route, on n'arrache pas le rhizome, on relie cette action à la symbolique du premier mai et aux générations passées qui nous ont légué cette richesse. Autant de gestes éducatifs qui tentent de transmettre une conscience de l'environnement, de sa complexité, de sa beauté et de notre interdépendance avec chacun de ses éléments. Dans ce contexte, il est du devoir du législateur de participer à l'ancrage et à la diffusion de ces valeurs dans la société en ne tolérant pas qu'elles soient ouvertement bafouées par quelques individus sans scrupule.

Coordonnées du rédacteur de ce compte rendu :
Monsieur Bernard LECLERCQ
Forestiers du Monde® – France
6 Rue de la Croix Saint Pierre
21410 FLEUREY SUR OUCHE
Téléphone : 03 80 33 63 84

